Donné à l'Archevèché de Québer, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le dix neuf D'avril : mil huit cent cinquante-cinq.



C. F. EV. DE TLOA, Administrateur.

Par Monseigneur,

Edmond Langevin, Ptre.,

Secretaire.

Note confidentielle.—La visite épiscopale ne pouvant produire le bien que l'on en doit attendre, si l'évêque visiteur n'est pas mis au fait tant du bien qui s'opère dans les paroisses que des abus qui peuvent y exister, Messieurs les curés sont priés de dresser d'avance, et de nous remettre, dès notre arrivée dans leurs paroisses, des notes qu'ils jugeront propres à remplir cet objet.

Nous avertissons que personne ne doit se présenter à la confirmation revêtu de l'habit clérical, et que tous ceux qui seront préparés pour ce sacrement devront se placer dans la nef de l'église et non dans le sanctuaire.

